

Monseigneur Lemaître, auteur de la théorie physique du Big Bang, refuse un lien de sa théorie avec l'idée religieuse d'action créative de Dieu

À 12'54" de [l'interview suivante](#), diffusée en 1964 sur les ondes de la télévision publique belge néerlandophone, deux ans avant sa mort, Monseigneur Lemaître se refuse à confondre théorie scientifique du big bang et théorie religieuse de la création du monde par Dieu. Dieu ne peut être confondu avec une « cause » première, une force agissant, en continuité, avec ou contre les forces naturelles. Dieu ne peut « *descendre dans le domaine des causes premières* ». Dieu, « *ce n'est pas l'horloger de Voltaire qui doit de temps en temps remonter son horloge* ».

<https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2022/12/31/la-vrt-a-retrouve-dans-ses-archives-une-interview-de-1964-de-geo/>

<https://youtu.be/KXxxpqkv0Bc?t=781>

L'affirmation de la transcendance de Dieu par rapport au créé interdit pareille confusion. Monseigneur Lemaître souligne notamment que le dogme chrétien de la création ne se comprend pas à partir de la notion temporelle d'un début des choses, mais d'abord à partir d'un « encore » où Dieu « soutient dans l'existence » celui qui continue à parler (voir à 18'20")...

N'hésitez pas à écouter l'intégralité de l'interview qui expose remarquablement ce que sont tant la rigueur scientifique que la rigueur philosophique ou théologique qui interdit de confondre démarche scientifique et démarche philosophique ou théologique.

Le principe logique fondamental est le suivant : l'absolu ne peut être relativisé (sans quoi il cesse d'être absolu).

Quant au principe épistémologique (l'épistémologie est la partie de la philosophie qui étudie la question de la connaissance), c'est le suivant : l'objet de la science est toujours relatif.

Né à Charleroi, Monseigneur Lemaître (1894-1966) est un prêtre. Physicien, il fut professeur de physique à l'Université Catholique de Louvain (Leuven). Il est considéré comme le premier auteur de la théorie dite du « big bang ».

Il est enterré au cimetière de Marcinelle.

